

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt- quatre Septembre dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 14 Septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoints.
Michel BERGER - Roger PHILBERT - Régis MONNIER –Véronique
JOLLY- Anne PETITEAUX

Absents excusés :

Jean-Michel ROYER
Karine RODRIGUEZ

Madame Anne PETITEAUX a été élue secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX EN COURS BATIMENTS ET VOIRIE :

- TRAVAUX DE VOIRIE RUE COMMELLE MARIE ET REPARATIONS DIVERSES RUES COMMUNALES – ACCEPTATION MODIFICATION DELAIS REALISATION

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 03 avril 2018 le Conseil Municipal a accepté et inscrit au Budget Primitif les devis proposés par l'Entreprise Jean POIRIER relatifs aux travaux de voirie :- Création d'un réseau d'eaux pluviales Rue de la Commelle Marie pour 33.717,25 € TTC et réparations diverses dans diverses rues communales pour 23.656.29 € TTC, et notifié à l'Entreprise le 25 Mai 2018 pour une réalisation début septembre. Ces délais ne pouvant être respectés, l'Entreprise POIRIER propose de repousser ces travaux début Mars 2019 aux mêmes conditions tarifaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

ACCEPTE la proposition de l'Entreprise POIRIER, pour la réalisation début Mars 2019, aux mêmes conditions tarifaires, des travaux de voirie : - Création d'un réseau d'eaux pluviales Rue de la Commelle Marie pour 33.717,25 € TTC et réparations diverses dans diverses rues communales pour 23.656.29 € TTC.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2019.

CHARGE Monsieur le Maire de prévenir l'Entreprise POIRIER et l'**AUTORISE** à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- **EGLISE :**

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents de l'état d'avancement des travaux.

En attente, la validation de participation financière du Fonds de Dotation pour la 2^{ème} tranche

- **TRAVAUX EGLISE ASSOMPTION DE MARIE TRANCHE FERME ET TRANCHE CONDITIONNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC**

Considérant l'assiette totale des travaux de réfection de l'Eglise Assomption de Marie Tranche ferme et Tranche conditionnelle s'élève à **952 836,72** H.T. suite à la prise en compte des travaux sur les lambris et les vitraux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

DONNE son aval pour une dépense égale à la somme de l'assiette des travaux qui s'élève à 952.836.72 € H.T.

DIT que les crédits ont été prévus au BP 2018

SOLLICITE de la DRAC une subvention afférente à ce montant.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'Eglise

La 1^{ère} tranche devrait être terminée pour fin juillet.

- **LITIGE RODRIGUEZ/COMMUNE :**

Suite à la réunion avec les experts réciproques, le Conseil Municipal accepte par 7 voix pour et 2 abstentions le devis proposé par SD DANGIN pour un montant de 1081.20 €

- **GRILLES MAIRIE :**

Jean-Philippe LOUIS-THIVET verra L'Entreprise MATHIEU dans la semaine

- **TRAVAUX MAIRIE :**

Suite à l'entretien avec Madame la Conseillère Départementale, des fonds sont disponibles pour l'accessibilité.

Réunir la Commission Bâtiments avec M.PIERSON pour voir le projet.

II. PERSONNEL COMMUNAL

Considérant les fonctions des agents appréciées par rapport aux responsabilités exercées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE à compter du **1^{er} Octobre 2018** d'augmenter le taux moyen de l'IAT avec un taux d'affectation du coefficient multiplicateur .

III COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS :

Considérant que l'arrêté municipal fixant la composition du comité consultatif communal des SPV de la commune, est, suite aux démissions de conseillers municipaux ou changements de grade des sapeurs-pompiers , devenu caduque,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE de procéder à une nouvelle élection des membres et refaire l'arrêté de composition du C.C.C.S.P.V. de Landreville

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés municipaux fixant la composition et le règlement intérieur du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires de Landreville.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

IV LOCATION ET RENOUVELLEMENT BAUX COMMUNAUX

La Commission des Baux se réunira le Mardi 02 Octobre 2018 à 18 h 30 pour statuer sur les diverses demandes relatives à la location de diverses parcelles.

Renouvellement Location d'une parcelle de terre communale

ZL n° 38 – FAVIER Bruno

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 juin 1999 et la délibération du 28 janvier 2009 renouvelant la location d'une parcelle de terre par Monsieur Bruno FAVIER domicilié 58 Rue Haute -10110 LANDREVILLE

Compte tenu que la date d'effet de ladite location arrive à échéance et que Monsieur Bruno FAVIER désire renouveler la location de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés.

- **DECIDE** de renouveler la location à Monsieur Bruno FAVIER domicilié 58 Rue Haute -10110 LANDREVILLE suite à sa demande :

* **Une** parcelle de terre située à Landreville – Lieudit « La Dioche » -Section ZL n° 38

Contenance : **16 ares 43 centiares**

Prix annuel de location : **5 quintaux de blé fermage à l'hectare, payable à compter de l'échéance du 1^{er} Novembre 2018.**

La durée de la location est fixée à neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2018

Il ne sera pas dressé de bail mais **la présente délibération devra être signée par le Preneur pour Acceptation.**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Renouvellement Location d'une parcelle de terre communale
ZL n° 84– Pascal HENRY – SCEA Les Mignottes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 juin 1999 et la délibération du 28 janvier 2009 renouvelant la location d'une parcelle de terre à la SCEA Les Mignottes, représentée par Monsieur Pascal HENRY, domicilié 18 Route de Bar 10110 VILLE-SUR-ARCE.

Compte tenu que la date d'effet de ladite location arrive à échéance et que Monsieur Pascal HENRY désire renouveler la location de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de louer à la SCEA Les Mignottes, représentée par Monsieur Pascal HENRY, domicilié 18 Route de Bar 10110 VILLE-SUR-ARCE, suite à sa demande :

* **Une** parcelle de terre située à Landreville – Lieudit « Derrière le Val Chatain » - Section ZL n° 84

Contenance : **2 hectares 32 ares 15 centiares**

Prix annuel de location : **3 quintaux de blé fermage à l'hectare, payable à compter de l'échéance du 1^{er} Novembre 2018.**

La durée de la location est fixée à neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2018

Il ne sera pas dressé de bail mais **la présente délibération devra être signée par le Preneur pour Acceptation.**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

PROPOSITION TERRAIN :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de la proposition de Monsieur MORO Carlo qui souhaite vendre la parcelle cadastrée ZD 147 – Le Roulis.
Monsieur le Maire appellera pour avoir plus amples renseignements.

V. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 04 Septembre dernier.

- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de 130 € aux Associations suivantes :

- Landreville, au fil des mots
- Société de Tir la Fraternelle
- Landreville Shoot of Paintball
- Syndicat d'Initiative de Landreville
- Quai des Arts
- Amicale des Sapeurs-Pompiers
- MPT Landreville

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2018.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette

Questions diverses :

Monsieur le Maire communique aux Membres présents, les informations et demandes suivantes :

- Seuil des Marchés publics au 1^{er} Octobre 2018 : 25.000 € H.T.
- Effectifs RPI à la rentrée scolaire
- Remerciements de Pierre-Eric JOLLY pour la Route du Champagne
- Remerciements à Jean-Michel ROYER pour le feu d'artifice
- Courrier CIVC : extinction de la subvention pour travaux hydrauliques Rue des Fâches.
- Demande de M. et MME DURAND pour le renouvellement de la concession de M. BOUCHARD Paul : accepté à l'unanimité.
- Demande de subvention Collège FSE et Association sportive Paul Portier : non acceptée.
- Demande de Mme COLLON pour installation ligne internet à la MDA : Jean-Philippe LOUIS-THIVET va étudier les possibilités.
- ELITE RESTAURATION : le repas sera facturé au prix de 2.79 € au lieu de 2.75 € HT.
- Demande de Géraldine N'DIONE : nettoyer le grenier pour pouvoir entreposer des ballons de fit Ball – La Commission Bâtiments se rendra sur place pour étudier les possibilités. Rappeler que les locaux doivent être rendus propres après chaque utilisation.
- FERME du FRAGNE : M. TARGY souhaiterait le rétablissement de la ligne téléphonique.

Véronique JOLLY :

- Lampadaire Rue de Ville sur Arce
- Voiture de M. LOSA Frédéric stationnée sur le trottoir
- Panneaux signalisation Rue Haute

Roger PHILBERT :

- Pendule du clocher : l'Entreprise ETEB sera contactée
- Porte du Lavoir : les portes seront retirées

Michel BERGER :

- Sortie du Landreville Infos d'automne

Jean-Luc GALLEY :

Sapins : donnera l'analyse des deux offres reçues au prochain conseil.

Jean-Philippe LOUIS-THIVET :

- Peinture MDA
- Accès Rue Cruchot inaccessible suite à véhicule garé.

Elodie VIREY :

Entretien de l'ARTAUT par les riverains : une information sera précisée dans le Landreville Infos

Didier THIEBAUT :

Remplacement de Guillaume RODET : travail très apprécié.

Réunion de Conseil Municipal le lundi au lieu du mercredi : accepté

Séance levée à 21 h 05

Prochaine réunion de Conseil prévue le 15 Octobre 2018.